

MISE EN CONCURRENCE POUR LA CONCEPTION, LA REALISATION ET L'IMPRESSION DU MAGAZINE DE L'UM77

Contexte

Dans le cadre de sa communication auprès des collectivités territoriales, l'UM77 édite un magazine destiné à informer les élus sur l'actualité et les activités de l'association.

Détail de la prestation

Le prestataire prendra en charge l'ensemble des frais inhérents à la réalisation du magazine mentionné ci-dessus (nouvelle maquette, rédactionnel du dossier, composition, photogravure, impression, brochage et routage dans les 510 communes et les 24 EPCI du département).

Caractéristiques techniques

Format : A4 210 x 297 mm à la française en quadrichromie.

2 éditions de 28 pages et 1 édition (post Congrès annuel de l'UM77) de 44 pages à 68 pages selon l'importance des dossiers traités, sur papier recyclé, couverture incluse.

Tirage : 4500 exemplaires

Périodicité : 3 éditions par an

Création d'une nouvelle maquette dont l'UM77 aura tous les droits liés à son exploitation.

Contenu et « Bon à tirer »

Le magazine comprendra deux parties :

- **La partie rédactionnelle**

L'Union des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de Seine-et-Marne définira les grandes orientations des sujets à traiter en partenariat avec l'équipe journalistique du prestataire.

A chaque numéro, le prestataire prendra en charge le rédactionnel du dossier / cahier thématique de 4/5 pages et en fournira la partie iconographique.

Les textes seront transmis par l'UM77. Pour les visuels, des photographies pourront être fournies le cas échéant par l'UM77, mais le prestataire devra prévoir de fournir des photos ou tout autre élément visuel libre de droits (banque d'images).

Des retouches d'images ainsi que des détourages sont à prévoir.

Les échanges de documents et les corrections se font par mails ou via un serveur FTP.

Le BAT est transmis par le prestataire à l'imprimeur après validation de l'UM77.

Corrections : Le prestataire s'engage à ce que toutes les corrections demandées par l'UM77, même de dernière minute, soient intégrées sans aucun coût supplémentaire. Ces corrections pourront être effectuées jusqu'à validation du BAT.

- **La partie publicitaire**

La prospection sera effectuée selon un argumentaire commercial validé par les parties pour éviter toute confusion entre le travail de la régie publicitaire et l'Union des Maires.

Le contenu et l'identité visuelle du bon de commande pour les annonceurs seront également validés par l'Union des Maires.

L'UM77 s'engage à remettre une lettre accréditive pour faciliter les contacts commerciaux de la société retenue. Tout autres documents commerciaux portant une référence à l'Union des Maires devront être impérativement validés par cette dernière.

Les annonces publicitaires et publi-reportage ne devront pas dépasser 25% (4^e couverture comprise) de la pagination totale.

Le contenu de la mission

Le prestataire fournira une version PDF pour mise en ligne sur le site internet de l'UM77.

Impression

Le prestataire procédera à une sélection de 3 imprimeurs, l'UM77 se réservant le choix définitif de l'imprimeur, sous réserve que ce choix n'impacte pas substantiellement et négativement le budget du prestataire. Le tirage sera de 4500 exemplaires, révisable selon accord des 2 parties. Le nombre d'exemplaires et le nom de l'imprimeur devront figurer dans chaque magazine et justifié par un document officiel de l'imprimeur.

Conditionnement

Chaque carton ne devra pas excéder 12kg, les documents regroupés par 10 à 20 exemplaires sous blister. Ils devront être étiquetés avec les mentions suivantes : titre du document, nombre d'exemplaires par carton.

Livraisons

Le prestataire prendra à sa charge la distribution dans toutes les communes et EPCI du département ainsi qu'aux destinataires dont le fichier sera remis par l'UM77 (environ 200 noms). Le nombre d'exemplaires par destinataires sera précisé par l'UM77.

Divers

Le fournisseur devra établir un planning précis avec l'UM77 pour :

- le bon à tirer pour une distribution à BAT + 12 jours. Un calendrier sera préétabli, précisant les dates exactes pour la réalisation du magazine.
- les dates de livraison
- plusieurs réunions seront organisées entre l'UM77 et le prestataire retenu.

Conditions financières

Le coût de la publication sera totalement financé par le budget de la régie publicitaire. Il sera demandé mensuellement un point financier avec copie des bons de commande.

Le prestataire assumera l'entière responsabilité technique et financière de la publication il communiquera à l'UM77 un bilan financier détaillé de chaque parution et s'engage à lui reverser 5% de son CA.

Durée de la prestation

La convention sera établie pour une durée de 18 mois, débutant le 1^{er} octobre 2018 et prenant fin le 1^{er} 2020, sauf reconduction expresse convenue entre les parties. La première publication devra paraître au premier trimestre 2019.

Calendrier de la consultation

- Diffusion de la consultation : 8 juillet 2018

- Réception des propositions, par l'UM77 le 31 juillet 2018 au plus tard. Les réponses pourront être adressées par voie électronique à : contact@um77.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :